Extrait du registre des délibérations
COMMUNAUTE DE COMMUNES
PÉRIGORD LIMOUSIN
Séance du 30 mars 2023

2023-2-10

AR Prefecture
024-242400752-20230331-2023_2_10-DE
Reçu le 05/04/2023
Département de la DORDOGNE

Arrondissement de NONTRON

Lieu de réunion du Conseil :
La Coquille

Date de la convocation et envoi de la note de synthèse :
20/03/2023

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 31
Pouvoirs : 5

Président : Michel AUGEIX

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON COURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick, WARNEZ Fabienne, COTTA Solange (suppléante de Philippe BRUN)

Messieurs : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, COURNARIE Pascal, DESSOLAS Frédéric, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, MEYNIER Paul, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, ,SAERENS Grégory, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard

Absents et excusés et procurations : BRUN Philippe (remplacé par sa suppléante Solange COTTA), DOBBELS Michel (a donné pouvoir à Isabelle HYVOZ), DUTHEIL Frédéric (a donné pouvoir à Sylvie BOSREDON COURNIL), FAYE Jean-Louis (a donné pouvoir à Grégory SAERENS), JUGE Jean-Claude (a donné pouvoir à Michel AUGEIX), LAGARDE Bernadette (a donné pouvoir à Raphaël CHIPEAUX), COUTURIER Pierre-Yves, PETIOT Tony,

Monsieur Raphaël CHIPEAUX est désigné secrétaire de séance

M. Ranouil est arrivé à ce point de l'ordre du jour

Marché de fauchage

La Communauté de communes Périgord-Limousin a publié le 30 janvier 2023 sur son profil acheteur AWS, au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics ainsi qu'au Journal Officiel de l'Union Européenne un marché public portant sur des prestations de fauchage.

Ce marché public est à conclure sur une période d'une année reconductible trois fois au maximum.

Vu son montant total estimé ainsi que les seuils légaux européens, la procédure qui a été retenue par la Communauté de communes Périgord-Limousin pour élaborer ce marché est un Appel d'Offres Ouvert. Le type de contrat retenu ici est un accord-cadre à bons de commandes permettant ainsi à la communauté de communes, pendant toute la durée de ce marché, de retenir une entreprise ou un groupement d'entreprises afin de lui passer successivement plusieurs commandes aux tarifs inclus dans son offre.

La date de limite de réception des offres était fixée au 1er mars 2023 à 12H.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX

Fait à Thiviers, le 31 mars 2023
Le Président,

Michel AUGEIX

Communauté de Communes Périgord-Limousin ★ 24800 THIVIERS ★

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication

AR Prefecture

024-242400752-20230331-2023_2_10-DE
Reçu le 05/04/2023

Quatre entreprises ont présenté une offre, dans le cadre de ce marché public, dans les délais :

- ALLARY Sébastien
- SARL DUPUY GEOFFRAY
- SAS FRAYSSE
- SOCIETE D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DU PATRIMOINE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Ces entreprises ont les capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes pour répondre aux caractéristiques des prestations demandées dans le cadre de ce marché.
Les critères de sélection pondérés étaient les suivants :

- Prix : Note sur 60
- Valeur technique : Note sur 25
- Délai d'exécution : Note sur 15
- Total : Note sur 100

La Commission d'Appels d'Offres de la Communauté de communes Périgord-Limousin s'est réunie le 14 mars 2023 pour analyser les offres de ces quatre entreprises candidates et attribuer ce marché public, conformément aux règles de la commande publique en vigueur.

Rapport d'analyse des offres - Appel d'offres ouvert de prestations de fauchage 2023

CANDIDAT	SEBASTIEN ALLARY	SARL DUPUY GEOFFRAY	SAS FRAYSSE	STE_D_ENTRETIEN_ET_DE_RESTAURATION_DU_PATRIMOINE_ET_DE_L_ENVIRONNEME
Prix: note sur 60				
Prix total HT du DQE	59 291,75 €	78 027,14 €	67 423,60 €	318 358,00 €
TOTAL PRIX: Note sur 60 - Calcul = (note maximale) x prix du meilleur candidat / prix du candidat analysé	**60,00**	**45,59**	**52,76**	**11,17**
VALEUR TECHNIQUE: Note sur 25	**23**	**18**	**22**	**22**
TOTAL Délai d'exécution: Note sur 15. Calcul = 15 x (nombre de points total) x délai du meilleur / délai du candidat étudié)	**8,83**	**15,00**	**12,82**	**6,12**
Note totale du candidat sur 100 points	**91,83**	**78,59**	**87,59**	**39,29**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX

Fait à Thiviers, le 31 mars 2023
Le Président,

Michel AUGEIX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication

AR Prefecture

024-242400752-20230331-2023_2_10-DE
Reçu le 05/04/2023

En séance le 14 mars 2023, la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de communes Périgord-Limousin a décidé d'attribuer ce marché public de fauchage à l'entreprise SEBASTIEN ALLARY pour une note totale de son offre de 91,83 points sur 100.

Le Président de la Communauté de communes Périgord-Limousin n'ayant pas, en vertu des délégations qui lui sont accordées par délibération communautaire n°2023-1-7 l'autorisation de signer ce marché public, il est demandé aux membres du conseil communautaire de l'autoriser à le faire.

Vu la synthèse du rapport d'analyse des offres de ce marché, présentée ci-dessus et en Commission d'Appel d'Offres (CAO) le 14 mars 2023,

Considérant la décision de la CAO de la Communauté de communes Périgord-Limousin d'attribuer ce marché public de fauchage à l'entreprise SEBASTIEN ALLARY pour une note totale de son offre de 91,83 points sur 100

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***AUTORISE son Président à signer le marché public de fauchage avec l'entreprise SEBASTIEN ALLARY, titulaire de celui-ci***
- ***AUTORISE son Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ce marché.***

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX

Fait à Thiviers, le 31 mars 2023
Le Président,

Michel AUGEIX

Communauté de Communes Périgord-Limousin ★ 24800 THIVIERS ★

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication